



NATIONS
UNIES



**Conférence diplomatique de
plénipotentiaires des Nations Unies
sur la création d'une Cour criminelle
internationale**

Rome, Italie
15 juin - 17 juillet 1998

Distr.
LIMITEE

A/CONF.183/C.1/L.92
16 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION PLENIERE

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION PLENIERE

Rapporteur : M. Yasumasa NAGAMINE (Japon)

Chapitre I

INTRODUCTION

1. A sa 1ère séance plénière, le 15 juin 1998, la Conférence a, entre autres dispositions, institué une Commission plénière.
2. A la même séance, la Conférence a élu par acclamation M. Philippe Kirsch (Canada) Président de la Commission plénière.
3. A sa 2ème séance plénière, le même jour, la Conférence a décidé, en ce qui concerne le point 11 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de la question concernant la mise au point et l'adoption d'une convention portant création d'une Cour criminelle internationale conformément aux résolutions 51/207 et 52/160 de l'Assemblée générale en date des 17 décembre 1996 et 15 décembre 1997, respectivement", de renvoyer à la Commission plénière le projet de préambule, les projets d'articles premier à 116 et le projet d'acte final (A/CONF.183/2/Add.1 et Corr.1 à 3).
4. A sa première séance, le 16 juin 1998, la Commission plénière a élu par acclamation Mme Silvia Fernandez de Gurmendi (Argentine), M. Constantin Virgil Ivan (Roumanie) et M. Phakiso Mochochoko (Lesotho) Vice-Présidents et M. Yasumasa Nagamine (Japon) Rapporteur.

GE.98-72477 (F)

ROM.98-4071

5. Le secrétariat de la Commission plénière était composé des membres suivants : secrétaire : Mme Mahnoush H. Arsanjani; secrétaires assistantes : Mmes Christiane Bourloyannis-Vrailas et Virginia Morris.
6. Conformément à l'article 29 du Règlement intérieur (A/CONF.183/6) adopté par la Conférence à sa première séance plénière, le 15 juin 1998, la Commission plénière était saisie, au titre de proposition de base présentée à la Conférence pour examen, du projet de convention portant création d'une Cour criminelle internationale transmis par le Comité préparatoire pour la création d'une Cour criminelle internationale (A/CONF.183/Add.1 et Corr.1 à 3).
7. La Commission plénière a tenu ... séances, du 16 juin au .. juillet 1998.
8. La Commission plénière, conformément aux méthodes de travail et aux procédures proposées par le Secrétaire général (A/CONF.183/3 et Corr.1) et à l'organisation des travaux de la Conférence proposée par le Comité préparatoire (A/CONF.183/2, partie 4), a examiné les projets d'articles dont elle était saisie et les amendements y relatifs. Elle a suivi diverses procédures relativement aux articles ou aux propositions dont elle était saisie.
9. Afin d'accélérer les travaux et de tenir compte de la nécessité d'élaborer plus avant divers articles, la Commission plénière a créé des groupes de travail pour les articles des chapitres III (Principes généraux du droit pénal), V (Information et poursuites), VI (Le procès), VII (Les peines), VIII (Recours et révision), IX (Coopération internationale et assistance judiciaire) et X (Exécution). Un groupe de travail a également été créé pour l'article 20 (Droit applicable). La Commission plénière a examiné les articles du chapitre III avant de les renvoyer au groupe de travail pertinent. Quant aux articles des chapitres V, VI, VII, VIII, IX et X, ils ont été directement renvoyés aux groupes de travail concernés. Un certain nombre d'articles et de chapitres restants ont été renvoyés à des consultations officieuses après avoir été examinés au sein de la Commission plénière.
10. La Commission plénière a examiné le rapport du Comité de rédaction à ses 37ème, 39ème et 40ème séances, les 14, 15 et 16 juillet 1998.

11. A sa ... séance, le .. juillet 1998, la Commission plénière a examiné la proposition soumise par le Bureau concernant le Statut de la Cour criminelle internationale (A/CONF.183/C.1/L.92). A sa ... séance, le ..., la Commission plénière...

12. Le présent rapport est composé de trois chapitres et d'une annexe. Le chapitre I est une introduction. Le chapitre II contient la liste des propositions et des documents de travail établis pour la Commission plénière et ses groupes de travail.

Chapitre II

[Texte du projet de statut à insérer]

13. Les rapports de groupes de travail ci-après ont été soumis à la Commission plénière au sujet du chapitre VI : A/CONF.183/C.1/WGPM/L.2/Add.1; Corr.1; Add.2; Add.5; Add.5/Corr.1; Add.6; Add.7 et Add.8.

Chapitre III

LISTE DES PROPOSITIONS ET DOCUMENTS DE TRAVAIL SOUMIS A LA COMMISSION PLENIERE ET A SES GROUPES DE TRAVAIL

Préambule

1. Les propositions ou documents de travail suivants ont été soumis au sujet du préambule : Espagne (A/CONF.183/C.1/L.22); Andorre (A/CONF.183/C.1/L.32); République dominicaine (A/CONF.183/C.1/L.52*).

2. Le Coordonnateur a soumis à la Commission plénière les recommandations ci-après au sujet du préambule : A/CONF.183/C.1/L.61 et Corr.1; A/CONF.183/C.1/L.73.

Chapitre premier. Institution de la Cour

3. Il n'a pas été présenté de propositions ni de documents de travail au sujet du chapitre premier.

Chapitre II. Compétence, recevabilité et droit applicable

4. Les propositions ou documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre II :

Article 5 : Espagne (A/CONF.183/C.1/L.1* et Corr.1); Espagne (A/CONF.183/C.1/L.4); Chine (A/CONF.183/C.1/L.5); Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/L.8); Slovénie (A/CONF.183/C.1/L.11); Afrique du Sud, Bangladesh, Inde, Lesotho, Malawi, Mexique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Swaziland et Trinité-et-Tobago (A/CONF.183/C.1/L.12); Afrique du Sud, Lesotho, Malawi, Namibie, République-Unie de Tanzanie

et Swaziland (A/CONF.183/C.1/L.13); Cuba (A/CONF.183/C.1/L.17); Iraq (A/CONF.183/C.1/L.26); Inde, Sri Lanka et Turquie (A/CONF.183/C.1/L.27 et Corr.1, Rev.1 et Rev.1/Corr.1 (français seulement)); Cuba (A/CONF.183/C.1/L.30); Ukraine (A/CONF.183/C.1/L.33); Népal (A/CONF.183/C.1/L.35); Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Soudan et Yémen (A/CONF.183/C.1/L.37 et Corr.1); Arménie (A/CONF.183/C.1/L.38); Cameroun (A/CONF.183/C.1/L.39); Nouvelle-Zélande (A/CONF.183/C.1/L.40); Comores et Madagascar (A/CONF.183/C.1/L.46 et Corr.1); Barbade, Dominique, Jamaïque et Trinité-et-Tobago (A/CONF.183/C.1/L.48); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan et Yémen (A/CONF.183/C.1/L.56 et Corr.1); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59 et Corr.1 et Corr.2 (arabe seulement)); Barbade, Dominique, Inde, Jamaïque, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago et Turquie (A/CONF.183/C.1/L.71); Indonésie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam (A/CONF.183/C.1/L.74); Groupe africain (A/CONF.183/C.1/L.89).

Article 6 : République de Corée (A/CONF.183/C.1/L.6); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59); Inde (A/CONF.183/C.1/L.79).

Article 7 : République de Corée (A/CONF.183/C.1/L.6); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59 et Corr.1); Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/L.70); République de Corée (A/CONF.183/C.1/L.77); Inde (A/CONF.183/C.1/L.79); Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/L.90).

Article 8 : Document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 9 : République de Corée (A/CONF.183/C.1/L.6); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 10 : Belgique (A/CONF.183/C.1/L.7); Espagne (A/CONF.183/C.1/L.20 et Corr.1 (espagnol seulement)); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59); Inde (A/CONF.183/C.1/L.79).

Article 11 : Document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 12 : Mexique (A/CONF.183/C.1/L.14 et Rev.1); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 12 bis : Mexique (A/CONF.183/C.1/L.14 et Rev.1).

Article 13 : République de Corée (A/CONF.183/C.1/L.34); Uruguay (A/CONF.183/C.1/L.51); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 13 bis : République de Corée (A/CONF.183/C.1/L.34).

Article 14 : Document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 15 : Mexique (A/CONF.183/C.1/L.14 et Rev.1);

Chine (A/CONF.183/C.1/L.15); Uruguay (A/CONF.183/C.1/L.23); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 16 : Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/L.25); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 17 : Document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); document de travail (A/CONF.183/C.1/L.60 et Rev.1).

Article 18 : Japon (A/CONF.183/C.1/L.18); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 19 : Turquie (A/CONF.183/C.1/L.50); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59).

Article 20 : Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/L.9); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPP/L.11); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGAL/L.1 et Corr.1 (français seulement) et Corr.2 (espagnol seulement)); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGAL/L.3); Guatemala (A/CONF.183/C.1/WGAL/L.40); document de travail du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.53*); proposition du Bureau (A/CONF.183/C.1/L.59). Mexique (A/CONF.183/L.81) (concernant l'emploi des termes).

5. Les rapports de groupes de travail ou recommandations du Coordonnateur ci-après ont été soumis à la Commission plénière au sujet du chapitre II : A/CONF.183/C.1/L.44*; A/CONF.183/C.1/WGAL/L.2 et Add.1 et Add.1/Corr.1.

Chapitre III. Principes généraux du droit pénal

6. Les propositions ou documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre III :

Article 21 : Président (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.1);

Article 21 bis : Mexique (A/CONF.183/C.1/WGP/L.4); document de travail du Président (A/CONF.183/C.1/WGP/L.8 et Rev.1);

Article 23 : France (A/CONF.183/C.1/L.3); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.3 et Corr.1); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.5 et Rev.1 et 2);

Article 25 : Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/L.2); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.7 et Rev.1 et Rev.1/Corr.1 (français seulement)).

Article 26 : Président (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.1);

Article 28 : Président (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.1);

Article 31 : Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.2); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.6); Président (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.8 et Rev.1); Algérie, Arabie saoudite, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan et Yémen (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.10).

Article 32 : Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.2); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.9 et Rev.1 et Rev.1/Corr.1);

Article 33 : Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.2);

Article 34 : Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/WGGP/L.2).

7. Les rapports de groupes de travail ci-après ont été soumis à la Commission plénière au sujet du chapitre III : A/CONF.183/C.1/WGGP/L.4, et Corr.1, Add.1, Add.1/Rev.1, Add.1/Rev.1/Corr.1, Add.2, Add.2/Corr.1 et Add.3; A/CONF.183/C.1/WGP/L.14/Add.1 :

Chapitre IV. Composition et administration de la Cour

8. Les propositions ou documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre IV :

Article 35 : Texte du Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.31 et Rev.1).

Article 36 : Texte du Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.31 et Rev.1).

Article 37 : Suisse (A/CONF.183/C.1/L.24); texte du Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.31 et Rev.1; Rev.1/Add.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1); Ukraine (A/CONF.183/C.1/L.42).

Article 40 : Texte du Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.31 et Rev.1).

Article 44 : Congo et Niger (A/CONF.183/C.1/L.43).

Article 47 : Emirats arabes unis (A/CONF.183/C.1/L.21).

Article 49 : Japon (A/CONF.183/C.1/L.19).

Article 51 : Andorre, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Le Salvador, Espagne, Guatemala, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela (A/CONF.183/C.1/L.16).

9. Les recommandations suivantes du Coordonnateur relatives au chapitre IV ont été soumises à la Commission plénière : A/CONF.183/C.1/L.45; Corr.1; Corr.2; Corr.3; Add.1; Add.2; Add.2/Corr.1; Add.3.

Chapitre V. Information et poursuites

10. Les propositions et documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre V :

Article 54 : Document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.1); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.3); France (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.4 et Corr.1); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.6); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.10 et Corr.1); France (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.11); Allemagne, Argentine, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Israël, Italie, Japon, Malawi, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.18 et Corr.1); France (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.77).

Article 57 : France (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.8); Pologne (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.31); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.38; Rev.1; Rev.1/Corr.1 et Rev.1/Corr.2); document de séance (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.40); Philippines (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.61); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.64).

Article 58 : Document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.7 et Corr.1).

Article 59 : Document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.5 et Corr.1).

Article 61 : Document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.9 et Corr.1); Autriche (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.19); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.20); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.43* et Corr.1); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.75).

11. Les rapports suivants du groupe de travail ont été soumis à la Commission plénière au sujet du chapitre V : A/CONF.183/C.1/WGPM/L.2; Corr.1; Corr.2; Add.1; Add.1/Corr.1; Add.2; Add.2/Corr.2; Add.4; Add.5; Add.6; Add.7; Add.7/Corr.1; Add.8 et Add.8/Corr.1.

Chapitre VI. Le procès

12. Les propositions et documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre VI :

Article 63 : Egypte, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Oman, Qatar, République arabe syrienne et Soudan (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.15); Malawi (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.16); Colombie (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.17); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.51 et Corr.1); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.67).

Article 64 : Document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.41* et Corr.1); Israël (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.52).

Article 65 : Suisse (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.29).

Article 66 : Document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.37** et Corr.1)

Article 67 : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.33); Australie (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.35); Egypte, Oman et République arabe syrienne (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.36); Président (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.42*).

Article 68 : Canada (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.58 et Rev.1)

Article 69 : Saint-Siège (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.14); Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.21); République arabe syrienne (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.22); Canada (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.23); Iraq (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.24); Colombie (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.25); Canada (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.26); Philippines (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.27); Pologne (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.31); Israël (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.34); Canada (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.48 et Rev.1).

Article 70 : Japon (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.13);

Pays-Bas (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.65); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.68; Rev.1 et Rev.2).

Article 71 : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.12); Croatie (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.32); Etats-Unis d'Amérique et France (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.39); Singapour (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.49); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.76 et Rev.1).

Article 71 bis : Belgique, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.70 et Rev.1).

Article 72 : Document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.71).

Article 73 : France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.28); Japon (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.30);

document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.63 et Rev.1); Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.69).

Article 74 : Mexique (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.4).

Chapitre VII. Les peines

14. Les propositions ou documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre VII :

Article 75 : Italie (A/CONF.183/C.1/WGP/L.1); document de travail du Président (A/CONF.183/C.1/WGP/L.3 et L.3/Rev.1); document de travail du Président (A/CONF.183/C.1/WGP/L.10); Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Nigéria, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Soudan et Yémen (A/CONF.183/C.1/WGP/L.11, Corr.1 et 2); Barbade, Dominique, Jamaïque, Singapour et Trinité-et-Tobago (A/CONF.183/C.1/WGP/L.13); Mexique (A/CONF.183/C.1/WGP/L.15).

Article 76 : Italie (A/CONF.183/C.1/WGP/L.1); Afrique du Sud, Belgique, Bénin, Brésil, Burundi, Egypte, France, Oman, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Slovénie, Thaïlande et Togo (A/CONF.183/C.1/WGP/L.12).

Article 77 : Italie (A/CONF.183/C.1/WGP/L.1); Autriche (A/CONF.183/C.1/WGP/L.5); Ukraine (A/CONF.183/C.1/WGP/L.6); document de travail du Président (A/CONF.183/C.1/WGP/L.9 et Rev.1).

Article 79 : document de travail du Président (A/CONF.183/C.1/WGP/L.2); document de travail du Président (A/CONF.183/C.1/WGP/L.7).

15. Les rapports de groupes de travail ci-après ont été soumis à la Commission plénière au sujet du chapitre VII : A/CONF.183/C.1/WGP/L.14; Corr.1; Corr.2; Add.1; Add.1/Corr.1; Add.2*; Add.3 et Rev.1.

Chapitre VIII. Recours et révision

16. Les propositions ou documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre VIII :

Article 81 : Pays-Bas (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.44); Kenya (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.46); Canada (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.47); Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.50); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.72).

Article 82 : République arabe syrienne (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.53); Israël (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.54); Philippines (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.60); Canada (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.73).

Article 83 : Japon (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.45); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.57); Argentine (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.59); République arabe syrienne (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.62).

Article 84 : Kenya (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.55); Canada (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.56); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGPM/L.74).

17. Les rapports de groupes de travail ci-après ont été soumis à la Commission plénière au sujet du chapitre VIII : A/CONF.183/C.1/WGPM/Add.2; Add.2/Corr.1; Add.3; Add.6; Add.7; Add.7/Corr.1; Add.8 et Add.8/Corr.1.

Chapitre IX. Coopération internationale et assistance judiciaire

18. Les propositions ou documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre IX :

Article 85 : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.10).

Article 86 : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.10 et Corr.1); République centrafricaine (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.14); Inde (A/CONF.183/C.1/L.80).

Article 86 bis : Président (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.16).

Article 87 : Chine (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.2); Italie (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.3); Congo (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.4); Président (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.5); Président (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.6); Singapour (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.7); Croatie (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.9); Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.15 et Corr.2); Etats-Unis d'Amérique (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.17 et Corr. 1); Danemark, Norvège, Suède et Suisse (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.18); Canada (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.20).

Article 88 : Canada (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.1); Président (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.5); texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.8/Rev.1 et Corr.1 et Corr.2).

Article 89 : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.8 et Rev.1).

Article 90 : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.15 et Corr.1); Président (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.16).

Article 90 bis : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.15).

Article 90 quater : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.15 et Corr.1).

Article 91 : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.8; et Rev.1 et Rev.1/Corr.1); Canada (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.12); texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.13; Rev.1 et 2); Président (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.19).

Article 91 bis : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/WGIC/L.8; et Rev.1 et Rev.1/Corr.2).

19. Les rapports de groupes de travail ci-après ont été soumis à la Commission plénière au sujet du chapitre IX : A/CONF.183/C.1/WGIC/L.11; Corr.1; Corr.2; Add.1; Add.1/Corr.1; Add.2; Add.2/Corr.1; Add.3; Add.3/Corr.1; Add.3/Corr.2; Add.4; Add.4/Corr.1 et Add.4/Corr.2 (espagnol seulement).

Chapitre X. Exécution

20. Les propositions ou documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre X :

Article 93 : Japon (A/CONF.183/C.1/WGE/L.1); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGE/L.12).

Article 94 : Italie (A/CONF.183/C.1/WGE/L.2); Uruguay (A/CONF.183/C.1/WGE/L.3); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.183/C.1/WGE/L.4 et Rev.1); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGE/L.8); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGE/L.10).

Article 96 : Document de travail (A/CONF.183/C.1/WGE/L.6 et Corr.1); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGE/L.7); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGE/L.9).

Article 97 : République arabe syrienne (A/CONF.183/C.1/WGE/L.5); document de travail (A/CONF.183/C.1/WGE/L.11).

Article 98 : Document de travail (A/CONF.183/C.1/L.11).

Article 99 : Japon (A/CONF.183/C.1/WGE/L.1); Canada (A/CONF.183/C.1/WGE/L.17).

Article 100 : Projet informel du Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/WGE/L.15* et Rev.1).

Article 101 : Projet du Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/WGE/L.19).

Article X : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.183/C.1/L.4); document de travail (A/CONF.183/C.1/L.10).

21. Les rapports de groupes de travail ci-après ont été soumis à la Commission plénière au sujet du chapitre X : A/CONF.183/C.1/WGE/L.14; Add.1; Add.1/Corr.1; Add.2.

Chapitre XI. Assemblée des Etats Parties

22. Les propositions et documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre XI :

Article 102 : Mexique (A/CONF.183/C.1/L.14 et Rev.1); Andorre, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, El Salvador, Espagne, Guatemala, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela (A/CONF.183/C.1/L.16); Ukraine (A/CONF.183/C.1/L.28); texte établi par le Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.41 et Corr.1).

23. Les recommandations du Coordonnateur ci-après ont été soumises à la Commission plénière au sujet du chapitre XI : A/CONF.183/C.1/L.47; Corr.1 et Add.1.

Chapitre XII. Financement de la Cour

24. Les propositions ou documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre XII :

Article 103 : Texte établi par le Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.55; Rev.1* et Rev.1/Corr.1*).

Article 103 bis : Texte établi par le Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.55/Rev.1*).

Article 105 : Texte établi par le Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.55; Rev.1* et Rev.1/Corr.1).

Article 107 : Texte établi par le Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.55 et Rev.1*).

25. Les recommandations du Coordonnateur ci-après ont été soumises à la Commission plénière au sujet du chapitre XII : A/CONF.183/C.1/L.78 et Corr.1.

Chapitre XIII. Clauses finales

26. Les propositions et documents de travail ci-après ont été soumis au sujet du chapitre XIII :

Article 108 : Mexique (A/CONF.183/C.1/L.14 et Rev.1); texte évolutif (A/CONF.183/C.1/L.54).

Article 109 : Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.11).

Article 110 : Suisse (A/CONF.183/C.1/L.24); texte évolutif (A/CONF.183/C.1/L.54).

Article 110 bis : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/L.54); Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.61).

Article 111 : Suisse (A/CONF.183/C.1/L.24); Danemark
(A/CONF.183/C.1/L.29); texte évolutif (A/CONF.183/C.1/L.54);
Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.61).

Article 112 : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/L.54).

Article 113 : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/L.54);
Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.61).

Article 114 : Coordonnateur (A/CONF.183/C.1/L.61).

Article 115 : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/L.54).

Article 116 : Texte évolutif (A/CONF.183/C.1/L.54).

27. Les recommandations du Coordonnateur ci-après ont été soumises
à la Commission plénière au sujet du chapitre XIII : A/CONF.183/C.1/L.61
et Corr.1.

Acte final

28. Les recommandations du Coordonnateur ci-après ont été soumises
à la Commission plénière au sujet l'Acte final : A/CONF.183/C.1/L.49;
Rev.1 et Rev.1/Add.1.
